



## AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 391

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 391 décrétant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie des surplus accumulés non affectés. »**
2. **Que** le règlement numéro 391 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 391 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 3<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.**

François Pelletier  
Directeur général adjoint

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Adoption du règlement 391

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 391** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité entre 13 h et 16 h 30, le 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

François Pelletier  
Directeur général adjoint